



HAL
open science

LE SECTEUR ASSOCIATIF EN FRANCE Et DANS LE MONDE : perspective internationale

Edith Archambault

► **To cite this version:**

Edith Archambault. LE SECTEUR ASSOCIATIF EN FRANCE Et DANS LE MONDE : perspective internationale. François Bloch-Lainé. in Faire Société. Les associations au coeur du social , Syros, 1999, Alternatives sociales, 978-2841467365. halshs-01613085

HAL Id: halshs-01613085

<https://shs.hal.science/halshs-01613085>

Submitted on 9 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE SECTEUR ASSOCIATIF EN FRANCE

perspective internationale

EDITH ARCHAMBAULT

La crise économique, la montée du chômage et de l'exclusion sociale, et l'augmentation des déficits publics ont favorisé un profond réexamen du rôle de l'État dans la plupart des pays industrialisés et le développement d'alternatives à l'État-providence dans le cadre d'organisations sans but lucratif. Partout, ces organisations, associations et fondations, moyens d'expression et d'action de la société civile, démontrent leur capacité d'initiative et d'invention pour répondre à des besoins sociaux dans des domaines extrêmement variés et nouveaux.

Cependant, les attentes que suscitent ces organisations ne sont pas fondées sur une analyse claire de leurs caractéristiques et de leurs potentialités. Bien au contraire, leur importance économique contraste avec leur méconnaissance sur le plan statistique, en France comme dans beaucoup d'autres pays.

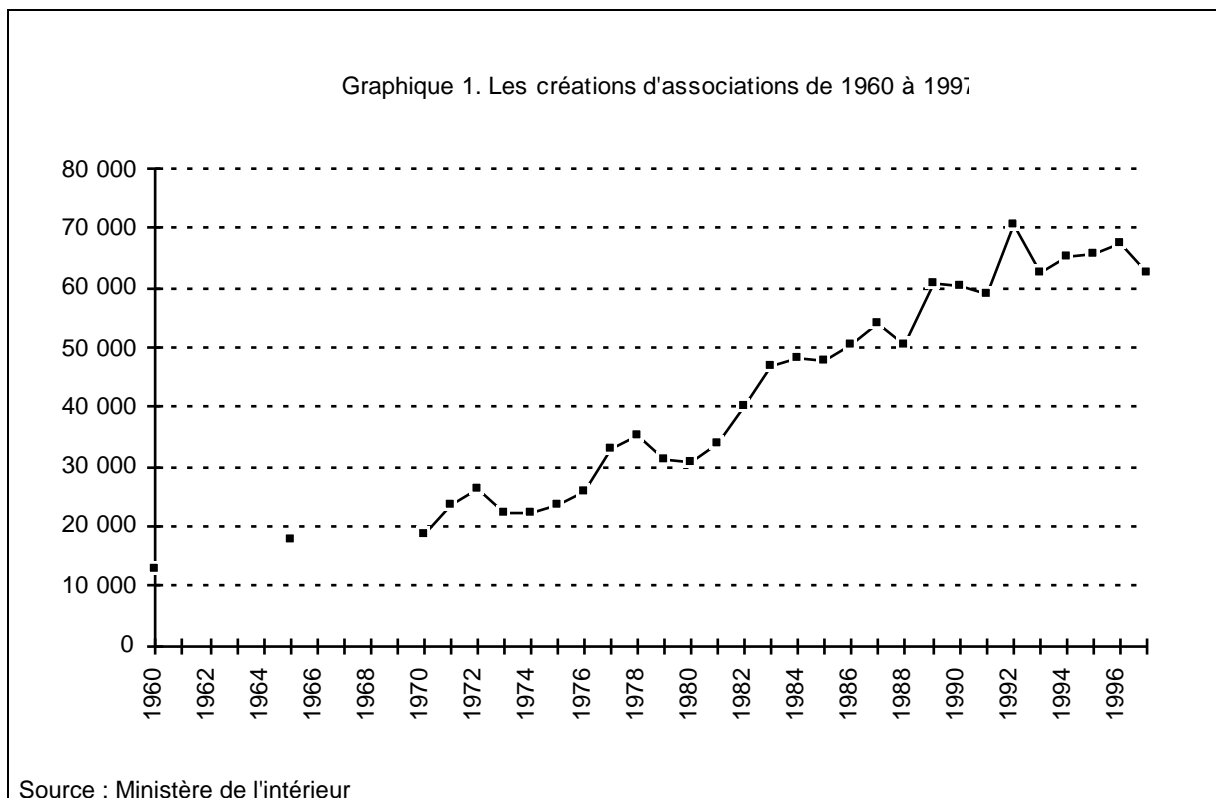
L'objectif principal du programme Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif est de combler ces lacunes dans des pays de culture et de niveau de développement différents pour accroître la visibilité et la légitimité de ce secteur ¹. Basé sur une méthodologie et une classification communes à l'ensemble des pays participants présentées en annexe, il vise à améliorer la connaissance empirique du secteur, et à le situer dans son contexte historique, juridique et politique. Nous présenterons dans ce chapitre les principaux résultats de ce programme de recherche, en France tout d'abord, puis dans huit pays industrialisés ou en transition, en insistant sur la dimension de ce secteur, sa structure et ses sources de financement. Enfin nous synthétiserons les résultats obtenus en présentant quatre modèles-types du secteur sans but lucratif qui montrent l'articulation entre le système politique, la protection sociale et le secteur sans but lucratif.

¹ Treize pays — sept pays industrialisés (Allemagne, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Suède), un pays en transition (Hongrie) et cinq pays en développement représentatifs des grandes aires géographiques et culturelles (Brésil, Égypte, Inde, Ghana et Thaïlande) — ont participé à cette recherche qui s'est déroulée de 1990 à 1995 et a été soutenue par de nombreuses organisations nationales ou internationales, privées ou publiques. Édith Archambault a été responsable pour la France de ce programme de recherche, principalement financé par la Fondation de France.

Une seconde phase du programme de comparaison internationale du secteur sans but lucratif est actuellement en cours et donnera une information statistique similaire pour 28 pays, pour l'année 1995.

1. LE SECTEUR ASSOCIATIF EN FRANCE.

Alors qu'en 1970 on créait moins de 20 000 associations en France, il s'en crée actuellement chaque année plus de 60 000, ainsi que le montre le graphique 1.



Plus éduquée, mieux informée et disposant de plus de temps libre, la société civile désire en effet prendre davantage en charge ses propres problèmes et ne plus s'en remettre systématiquement à l'État, d'autant plus que grandit le scepticisme des citoyens envers la politique et la distance qui les sépare des gouvernants. La croissance des solidarités associatives s'explique dans un environnement où s'affaiblissent les solidarités traditionnelles, syndicales ou paroissiales, tandis que les réseaux créés après la guerre par le militantisme politique ou par les mouvements de jeunesse catholique se distendent.

Sans doute le foisonnement associatif exprime-t-il les idées-forces, les convictions et les valeurs des jeunes générations différentes de celles qui les ont précédées, et des solidarités nouvelles : celles qui unissent les malades atteints par une maladie rare ou les victimes d'un même attentat, par exemple. En France comme ailleurs, on constate que c'est l'initiative privée qui fait face à des risques sociaux non prévus par l'État-providence : le handicap, la dépendance, l'exclusion, le SIDA, la drogue, la prédélinquance, la désertification rurale...

Combien y a-t-il d'associations en France ? Nul ne le sait, car l'INSEE ne recense pas ce type d'organisations². Parmi les nombreuses associations qui sont créées, chaque année, beaucoup sont éphémères et d'autres disparaissent rapidement³. Selon les chiffres les plus fréquemment avancés, il y aurait 700 000 à 800 000 associations vivantes en France, dont environ 250 000 sont répertoriées dans le fichier SIRENE. La moitié des associations répertoriées dans SIRENE sont employeurs. Les autres, comme toutes celles qui sont en dehors de ce fichier ne fonctionnent que grâce au bénévolat.

On connaît précisément en revanche les créations annuelles d'associations, puisque les déclarations en préfecture sont centralisées au Ministère de l'Intérieur. Le graphique 1 montre que les créations d'association ont plus que triplé depuis 1970, témoignant ainsi d'un véritable "baby-boom" de la vie associative.

Ces données de cadrage étant posées, nous allons maintenant présenter les résultats issus du programme de comparaison internationale pour la France en commençant par les données globales, puis en examinant la structure du secteur associatif et enfin l'origine de ses ressources.

Dimension du secteur associatif en France :

L'emploi salarié en 1990 dans le Tiers secteur est important : **803 000 salariés en équivalent temps plein**, soit environ **4,2 % des emplois rémunérés en France**. Il est équivalent par exemple à la moitié de l'emploi dans le secteur de la construction. L'emploi dans les associations est également en forte progression alors qu'il stagne ou diminue dans la plupart des autres secteurs de l'économie : la progression est en effet de 40 % en 10 ans soit un taux de croissance annuel de 3,4 %. Toutefois, une part importante des emplois créés sont des emplois temporaires ou atypiques.

Au travail salarié s'ajoutent de très nombreux bénévoles, puisqu'un français sur cinq déclare travailler bénévolement. En 1990, les heures de travail bénévole représentent 610 000 emplois équivalent temps-plein, soit les trois quart des emplois salariés.

² la mission INSEE qui a remis au Premier Ministre en septembre 1998 un rapport "Pour un dispositif permanent d'observation statistique des associations" formule 18 propositions. Aucune ne concerne un recensement exhaustif des associations. Il est simplement proposé d'améliorer la connaissance des associations présentes dans le fichier SIRENE, qui recense les associations employeurs et/ou celles qui payent un impôt.

³ Une meilleure connaissance du cycle de vie des associations et notamment de la proportion et du calendrier de leurs disparitions permettra d'améliorer la connaissance du stock d'associations. Cf V. Tchernonog, 14 ième colloque ADDES, janvier 1999.

Le budget total du secteur associatif en 1990 est de 217 milliards de francs, soit l'équivalent du chiffre d'affaire de l'ensemble des services de transport. Le poids économique du secteur sans but lucratif est donc loin d'être négligeable. Il faudrait d'ailleurs ajouter à ce chiffre une estimation monétaire du travail bénévole, qui rend des services au même titre que le travail salarié chiffré à 74 milliards de francs. Le poids réel du secteur associatif est alors de 291 milliards de francs.

Composition du secteur associatif en France :

La structure du secteur associatif en France se lit sur le tableau 1.

Tableau 1: STRUCTURE DU SECTEUR ASSOCIATIF EN FRANCE, 1990.

Secteur d'activité	Pourcentage du nombre total d'associations du fichier SIRENE	Pourcentage des dépenses courantes	Pourcentage de l'emploi en équivalent temps plein	Pourcentage du bénévolat
Culture et loisirs	47 %	17,5 %	11,5 %	41,5 %
Éducation et recherche	22 %	25 %	23 %	8,5 %
Santé	2,5 %	14,5 %	17 %	3,5 %
Services sociaux	16,5 %	29 %	38,5 %	16,5 %
Total des 4 premiers secteurs	88 %	86 %	90 %	70 %
Environnement	1 %	0,5 %	0,5 %	11 %
Développement local et logement	5,5 %	6,5 %	4,5 %	3,5 %
Services juridiques et défense des droits	2,5 %	3 %	2 %	6 %
Intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat	0 %	0 %	0 %	3,5 %
Activités internationales	1 %	1 %	1 %	2 %
Associations professionnelles et syndicales	2 %	3 %	2 %	4 %
Total des 6 derniers secteurs	12 %	14 %	10 %	30 %

TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %
<i>Source: Archambault E, Le secteur sans but lucratif : associations et fondations en France, Economica 1996.</i>				

Le secteur sans but lucratif se caractérise par **sa forte concentration** : quatre domaines sont en effet largement prédominants, quel que soit le critère envisagé (nombre d'associations, budget, emploi ou bénévolat) : **les services sociaux, l'éducation et la recherche, la santé, et la culture les sports et les loisirs.**

Ces quatre secteurs représentent à eux seuls 88% du nombre total d'associations répertoriées dans le fichier SIRENE, 86% des dépenses courantes, 90% de l'emploi rémunéré et 70% du travail bénévole.

Le **secteur de l'éducation**⁴ totalise 22% des effectifs, 25% des dépenses courantes, et 23% de l'emploi du Tiers secteur. Selon le rapport Padieu, 2,3 millions d'élèves fréquentaient en 1988 une des 11000 écoles privées, soit 17% des élèves. Seul un enfant sur six fréquente une école primaire privée et un sur cinq une école secondaire mais plus d'un élève sur trois passe, au cours de ses études, par l'enseignement privé. 95% des écoles privées sont catholiques. Dans l'enseignement supérieur, le Tiers secteur gère la plupart des écoles de commerce et certaines écoles techniciens supérieurs ou d'ingénieur. La formation des travailleurs sociaux est aussi presque exclusivement réalisée par le secteur associatif. La loi de 1971 sur la formation professionnelle et l'éducation permanente a également suscité la création de nombreuses associations. Enfin, le secteur péri-scolaire (associations de parents d'élèves (APE), oeuvres laïques, coopératives scolaires...) est très développé en France.

Le **secteur sportif, culturel et de loisirs** est en très forte expansion. L'émergence avant la seconde guerre mondiale des congés payés a en effet permis le développement de clubs sportifs, d'associations culturelles et d'organismes de tourisme social. Mais la véritable explosion de ces activités est très récente. Ces associations sont aujourd'hui de loin les plus nombreuses (plus de la moitié de celles recensées dans SIRENE), mais leur poids économique est faible : elles ne recueillent que 17,5% des ressources et 11,5% de l'emploi du secteur associatif. En revanche, ces associations sont souvent très actives au niveau local et mobilisent de nombreux bénévoles : la moitié du temps de travail bénévole total est en effet destiné à des activités comme l'entraînement sportif bénévole, l'animation de mouvements de jeunesse ou de clubs de troisième âge, ou encore la gestion des très nombreuses associations culturelles sans salarié récemment créées.

⁴ Pour des raisons historiques liées à la "guerre scolaire", les associations gestionnaires de l'enseignement catholique et les autres organisations sans but lucratif gestionnaires d'établissements scolaires ou universitaires ne sont pas considérées en France comme relevant du CNVA, alors qu'elles répondent aux cinq critères de la définition commune du programme Johns Hopkins.

Le tourisme social échappe à cette logique. Ce secteur est généralement composé d'associations de dimension économique plus importante qui emploient principalement du personnel salarié, saisonnier ou permanent.

Dans le **secteur sanitaire**, les hôpitaux et les autres services sont peu nombreux, mais de taille relativement important. Le secteur totalise 14,5% de l'ensemble des dépenses courantes et 17% de l'emploi total du Tiers secteur. Ainsi, le budget moyen des associations de santé est plus de six fois supérieur au budget moyen. Toutefois, contrairement à la situation qui prévaut dans d'autres pays, le secteur public prédomine largement en France : le secteur privé non lucratif n'assure que 15,5% des activités totales du domaine. Il existe en France une certaine répartition des tâches entre hôpitaux publics, privés lucratifs et privés non lucratifs : le service public intervient pour le soin de tous les types de maladies, la chirurgie lourde et la recherche ; les cliniques privées lucratives sont plutôt actives en chirurgie légère et maternité, tandis que les hôpitaux non lucratifs sont davantage spécialisés dans le traitement du cancer, de la toxicomanie, et dans tous les types de rééducation de moyen séjour.

Une répartition de ce type existe également dans le **domaine des services sociaux** : les services destinés à l'ensemble de la population et liés à la Sécurité sociale sont principalement gérés par les pouvoirs publics, tandis que les services sociaux orientés vers les pauvres ou les populations en difficulté, délivrant des services personnels ou répondant à de nouveaux besoins sociaux, sont surtout gérés par des associations. Ainsi, les organisations non lucratives à caractère social gèrent 55% de l'ensemble des établissements et services pour personnes en difficulté ; elles dominent largement pour les centres destinés à des populations protégées : 93% des établissements pour adultes handicapés, 87% pour enfants handicapés, 88% pour les adultes et familles en difficulté. Enfin, les associations bénéficient d'un quasi monopole pour l'ensemble des services de proximité et de maintien à domicile.

Globalement, le domaine des services sociaux a donc le **poids économique le plus important** parmi l'ensemble des domaines associatifs. Il représente 16,5% des effectifs, 29% des dépenses courantes du Tiers secteur et surtout 38,5% de l'emploi total. En 1990, les associations de services sociaux emploient environ 300 000 personnes en équivalent temps-plein, c'est-à-dire exactement le même effectif que l'industrie automobile. Il faut remarquer que l'emploi y a plus que doublé entre 1980 et 1990 et continue depuis à progresser au même rythme. Enfin, le secteur des services sociaux est l'unique domaine d'activité pour lequel l'emploi est majoritairement associatif : les associations emploient 58% des travailleurs sociaux.

Cependant, ce domaine est aussi très hétérogène : des établissements médico-sociaux (maisons de retraite, centres pour enfants ou adultes handicapés...) ayant les mêmes caractéristiques que les établissements sanitaires (nombreux salariés qualifiés, et budgets élevés) côtoient des associations caritatives ou sociales (services de repas ou de soins à domicile, associations d'aide aux personnes en difficulté, maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées, accueil de la petite enfance...), qui sont généralement de petite taille, et sont gérées par des bénévoles.

Les **six autres secteurs associatifs** ont un poids économique très limité : ils totalisent moins de 13% des effectifs, 14% des dépenses courantes totales et 10% de l'emploi. Les associations de développement local et de logement, les associations civiques et les associations professionnelles et syndicales, ont un rôle économique non négligeable : elles détiennent de 3 à 6% des ressources du secteur. Mais leur part dans l'emploi est très faible. Les activités d'aide internationale, les intermédiaires philanthropiques et les associations de défense de l'environnement ont quant à elles un poids économique extrêmement faible, malgré leur rôle symbolique et politique. Toutefois, la position de ces domaines se renforce lorsqu'on tient compte du travail bénévole : les associations de défense de l'environnement, en particulier, utilisent 11% du bénévolat ; leurs bénévoles sont en effet très actifs et souvent hautement qualifiés.

Origine des ressources du secteur associatif en France :

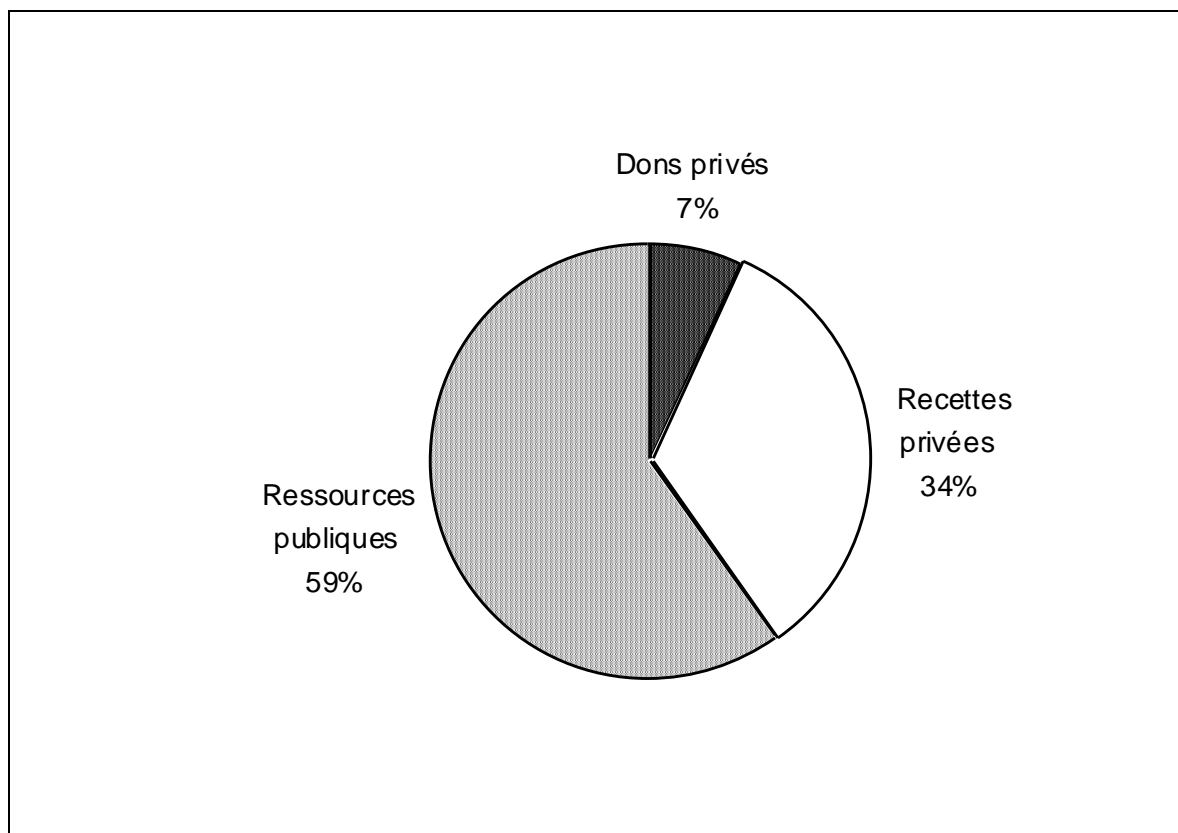
Le tableau 2 et le graphique 2 nous permettent d'abord de souligner les deux caractéristiques essentielles du financement du secteur associatif en France :

- la **très large prépondérance du financement public** (129 milliards de francs soit 59,5% du revenu),
- et l'**extrême faiblesse des dons privés** (15 milliards de francs, soit 7% des ressources).

Tableau 2 : RESSOURCES DU SECTEUR ASSOCIATIF, 1990

Ressources	Montant (en millions de F)	% dans les ressources courantes totales
Publiques	129 000	59,5 %
Privées	88 000	40,5 %
- Recettes privées	73 000	33,5 %
- Dons privés	15 000	7,0 %
Ensemble	217 000	100 %

Source: Archambault E, *Le secteur sans but lucratif : associations et fondations en France*, Economica 1996.

Graphique 2 : STRUCTURE DU FINANCEMENT DU SECTEUR SANS BUT LUCRATIF

Source: Archambault E, *Le secteur sans but lucratif : associations et fondations en France*, Economica 1996.

Cette situation a évidemment des racines historiques. Dans un pays où domine l'idée issue du siècle des lumières selon laquelle l'État a le monopole de l'intérêt général, l'action de nombreuses organisations sans but lucratif est perçue comme une délégation de service public et donc logiquement assortie d'un financement public. Selon la même tradition, une majorité de Français considère que le paiement de l'impôt suffit à assurer les tâches d'intérêt général, ce qui explique la faiblesse des dons en France : seuls 43% des français ont donné au cours de l'année 1990, contre 75% des américains, par exemple.

Au sein du financement public, la sécurité sociale et les autres fonds sociaux sont le premier bailleur de fonds; ce financement va principalement aux associations sanitaires et sociales sous forme de dotation globale ou de prix de journée le plus souvent. L'État est le second financeur, en direction du secteur éducatif essentiellement, puisque l'État paye les salaires des enseignants des écoles privées sous contrat.

Enfin, les collectivités locales apparaissent, depuis la décentralisation de 1982 comme de nouveaux partenaires financiers pour certains types d'associations. Les communes sont les plus impliquées et financent principalement le secteur culturel et sportif, qui participe activement à l'animation et au développement local. Elles subventionnent également l'éducation, le développement local et le logement. Les départements financent principalement les services sociaux. Les régions jouent un rôle nettement moins important sauf en matière de formation continue.

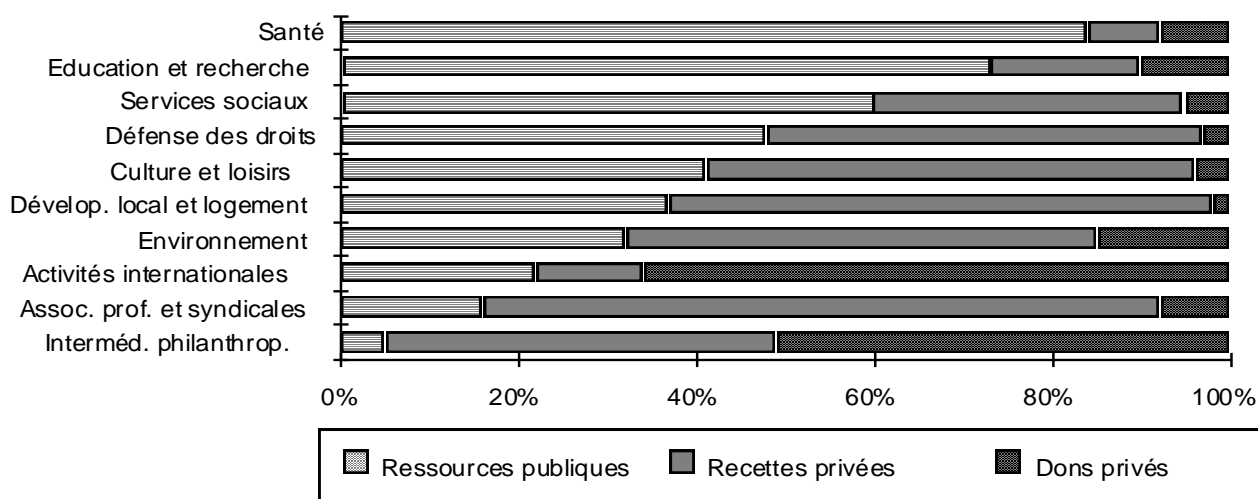
Les dons comme on l'a déjà mentionné, sont très faibles et ne représentent que 7% des ressources associatives, soit environ 15 milliards de francs. Les contributions des personnes s'élèvent à 8 milliards de francs, soit moins de 0,2% du revenu disponible des ménages et vont principalement au domaine de la santé (l'impact du Téléthon est important), puis à l'éducation et aux services sociaux. Les entreprises versent environ 6 milliards de francs, au secteur sportif et à l'éducation principalement. Depuis peu, les entreprises se tournent également vers le soutien aux organisations humanitaires ou de défense de l'environnement.

Enfin, les **recettes privées** assurent environ un tiers du financement total, soit 73 milliards de francs. Elles se composent principalement des cotisations des membres, des ventes et des participations des usagers au service qui leur est rendu. Ce type de financement joue un rôle essentiel dans le domaine culturel et de loisirs (en particulier pour les organismes de tourisme social et les clubs sportifs) et pour les services sociaux. Mais dans les domaines de la santé et de l'éducation, la participation des usagers n'est souvent que symbolique.

Ce schéma général cache la grande variété des modes de financement suivant les secteurs. Comme le montre le graphique 3, l'origine des ressources varie sensiblement selon les secteurs d'activité. Seuls la santé, l'éducation et les services sociaux, trois domaines au coeur de l'État-providence sont à financement public prédominant, avec respectivement 84%, 73% et 60% de leurs ressources. La participation des usagers au service qui leur est rendu est faible. Comme le poids économique de ces trois secteurs est très important, il suffit à expliquer la prédominance du financement public pour l'ensemble du secteur sans but lucratif, alors que tous les autres domaines ont des situations financières très variées : les intermédiaires philanthropiques et les activités internationales sont principalement financées par des dons, tandis que les cotisations et la participation des usagers assurent la majeure partie des ressources des associations de défense de l'environnement, de développement local, de logement et des organisations

professionnelles. Pour les associations de défense des droits, soutien public et recettes privées sont relativement équilibrés.

Graphique 3 : Sources de revenus des différents secteurs d'activité, 1990



Source: Archambault E, *Le secteur sans but lucratif : associations et fondations en France*, Economica 1996.

Ainsi donc les résultats du programme Johns Hopkins permettent de brosser un panorama assez complet de la situation du secteur sans but lucratif en France. Ils permettent aussi de constater qu'il constitue une force économique non négligeable et une source d'emplois nouveaux. Au sein de ses ressources, la prédominance du financement public peut être vécue soit comme une relation de dépendance, soit comme un partenariat.

Comparer ces résultats avec ceux des autres pays permet de prendre du recul afin de mieux apprécier l'originalité du secteur associatif en France.

2. LE SECTEUR SANS BUT LUCRATIF DANS LE MONDE.

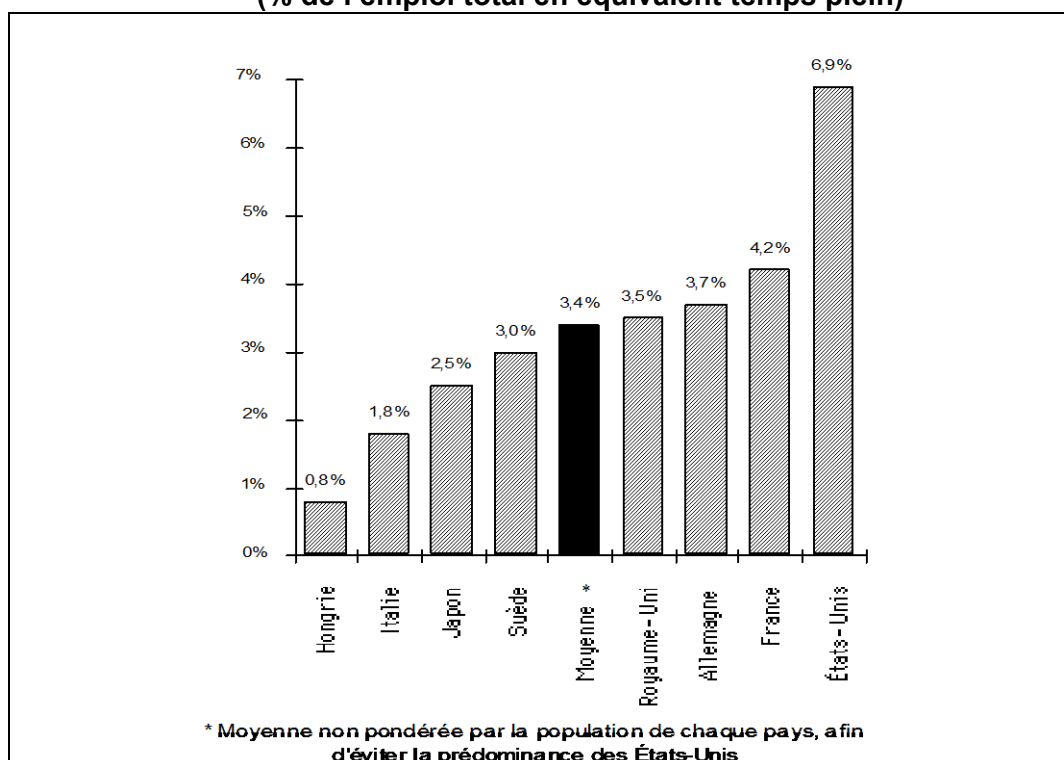
La partie statistique du programme de comparaison internationale n'a pu être menée à son terme par les cinq pays en développement faute de sources convenables. Le panorama qui suit ne concerne donc que les huit pays industrialisés : Allemagne, Etats-Unis, France, Hongrie, Italie, Japon, Royaume-Uni et Suède. Ces résultats permettent de mettre en perspective ceux obtenus pour la France, et ils

seront présentés dans le même ordre : dimension, composition, ressources du secteur sans but lucratif dans les huit pays.

Dimension du secteur sans but lucratif dans huit pays :

En 1990, dans les huit pays considérés, les organisations sans but lucratif employaient près de **12 millions de personnes, en équivalent temps plein**, soit un emploi sur vingt, et un emploi sur huit dans le secteur des services. Le graphique 4 montre que le secteur sans but lucratif américain est, de loin, le plus important, en termes absolus aussi bien qu'en termes relatifs (6,9% de l'emploi total, soit plus de 7 millions de personnes). L'emploi salarié dans les associations et les fondations est relativement important en France, qui arrive en second rang pour la part de l'emploi du tiers secteur dans l'emploi total (4,2%), devant l'Allemagne (3,7%) et le Royaume-Uni (3,5%). En Suède, au Japon, en Italie et en Hongrie, le poids relatif du tiers secteur dans l'emploi total est inférieur à la moyenne.

**Graphique 4 : Emploi dans le secteur sans but lucratif
(% de l'emploi total en équivalent temps plein)**



Source : Salamon and Anheier, The emerging sector.

De plus, l'emploi dans ces organisations a fortement progressé au cours des années quatre-vingt, alors qu'il a plutôt eu tendance à stagner dans les autres secteurs de l'économie : en Allemagne, aux États-Unis et en France, les associations ont représenté 13 % des emplois créés de 1980 à 1990 et c'est en France que la progression de l'emploi associatif a été la plus forte, 40% sur cette décennie.

Enfin, le travail bénévole effectué dans ces organisations représente **4,7 millions d'emplois en équivalent temps plein**, avec une grande variabilité selon les pays. Aux États-Unis, près de la moitié de la population travaille bénévolement, alors qu'au Japon, le travail bénévole est très peu répandu, réservé aux femmes et peu considéré. La France est dans une situation moyenne puisqu'un français sur cinq travaille bénévolement pour une association.

En 1990, le budget total du secteur sans but lucratif des huit pays dépassait **600 milliards de \$** ou **3 000 milliards de F**. Ainsi, associations et fondations représentaient en moyenne **3,5% du produit intérieur brut des différents pays**. L'ordre des pays est alors un peu différent : les États-Unis arrivent toujours en tête (6,3% du PIB), mais ils sont cette fois suivis du Royaume-Uni (4,8%), de la Suède (4,0%), de l'Allemagne (3,6%), et de la France (3,3%). Le Japon, l'Italie et la Hongrie ferment la marche comme pour les résultats en terme d'emploi.

On observe des situations contrastées selon les pays.

- C'est de loin aux **États-Unis** que le secteur sans but lucratif est le plus important, en termes relatifs et absolus, avec 6,9 % de l'emploi total. Il y joue un rôle de substitut à l'État providence, peu développé dans ce pays.
- Les secteurs sans but lucratif **français, allemand, britannique et suédois** ont un niveau relativement élevé et comparable, malgré de fortes différences historiques, juridiques et, politiques. Dans ces pays, ce secteur représente entre 3% et 4% de l'emploi total et la part relative des dépenses courantes en pourcentage du PIB se situe également entre 3% et 4%. Au sein de l'Union européenne, le secteur sans but lucratif **italien** est deux fois moins important.
- Pratiquement inexistant il y a encore cinq ans, le secteur sans but lucratif **hongrois** totalise aujourd'hui près de 20 000 organisations grâce à une très forte croissance depuis 1989, mais il ne représente encore que 0,3% de l'emploi total.
- Bien que plus limité en termes relatifs que ses homologues des autres pays de l'OCDE, le secteur sans but lucratif **japonais** est le second en valeur absolue après les États-Unis, notamment en terme d'emplois. On assiste d'ailleurs dans ce pays, surtout depuis le tremblement de terre de Kobe, à un essor de la solidarité de proximité et à une prise de conscience de l'importance et du rôle du secteur sans but lucratif.

Les domaines d'activité :

Quatre secteurs d'activité dominant largement dans tous les pays : **l'éducation et la recherche, la santé, les services sociaux et la culture et les loisirs**. Ces quatre domaines représentent environ quatre-cinquièmes du secteur sans but lucratif, pour tous les pays sauf la Suède.

Cependant, le tableau 3 qui ventile les dépenses courantes pour les huit pays, montre clairement que d'importantes variations existent entre les pays : l'éducation domine au Japon et au Royaume-Uni, essentiellement à cause du caractère privé des universités, tandis qu'aux États-Unis et en Allemagne, c'est le domaine de la santé qui est le plus développé, pour pallier la carence de l'État providence aux États-Unis, ou en vertu du principe de subsidiarité⁵ en Allemagne. Le secteur sans but lucratif se singularise par son extrême polarisation autour des services sociaux en France (avec plus de 10 points au dessus de la moyenne). C'est aussi vrai, dans une moindre mesure, en Italie. Dans ces deux pays, les services sociaux apparaissent comme des compléments à ceux offerts par l'État : plus innovants, destinés à des populations particulières, spécialisés dans les services les plus personnalisés.

Tableau 3 : STRUCTURE DE BUDGET COURANT DU SECTEUR SANS BUT LUCRATIF POUR LES HUIT PAYS, 1990 (en %)

	France	Allemagne	Hongrie	Italie	Japon	Suède	Royaume-Uni	États-Unis	Moyenne
Culture, loisirs	17,8	7,3	56,2	8,5	1,2	27,4	20,5	3,1	17,7
Éducation, recherche	24,8	11,9	4,0	21,7	39,5	14,3	42,4	22,7	22,7
Santé	14,5	34,5	0,9	16,4	27,7	2,8	3,5	52,6	19,1
Services sociaux	28,9	23,1	24,9	24,3	13,8	9,7	11,5	9,9	18,3
Environnement	0,7	0,3	1,5	0,2	0,2	1,6	2,2	0,7	0,9
Dévelop. local, logement	6,4	14,8	1,4	1,7	0,3	9,0	7,8	3,1	5,6
Services juridiques, défense des droits	2,9	1,1	0,4	2,2	0,9	3,9	0,7	0,3	1,6
Intermédiaires philanthrop.	0,0	0,2	0,7	1,0	0,1	2,0	0,7	0,4	0,6
Activités internationales	1,1	1,5	0,1	1,3	0,5	4,4	3,7	1,2	1,7

⁵ Selon ce principe, l'État n'intervient directement que si aucune institution privée ou collectivité territoriale n'a pu faire face au problème posé.

Asso. profess. et syndicales	2,9	5,3	9,4	22,7	11,4	22,9	7,0	5,1	10,8
Autres	0,0	0,0	0,5	0,0	4,5	2,0	0,0	0,9	1,0
Total en milliards FF au taux de change en 1990	217	269	2	109	475	48	235	1 727	

Source : Salamon and Anheier, The emerging sector.

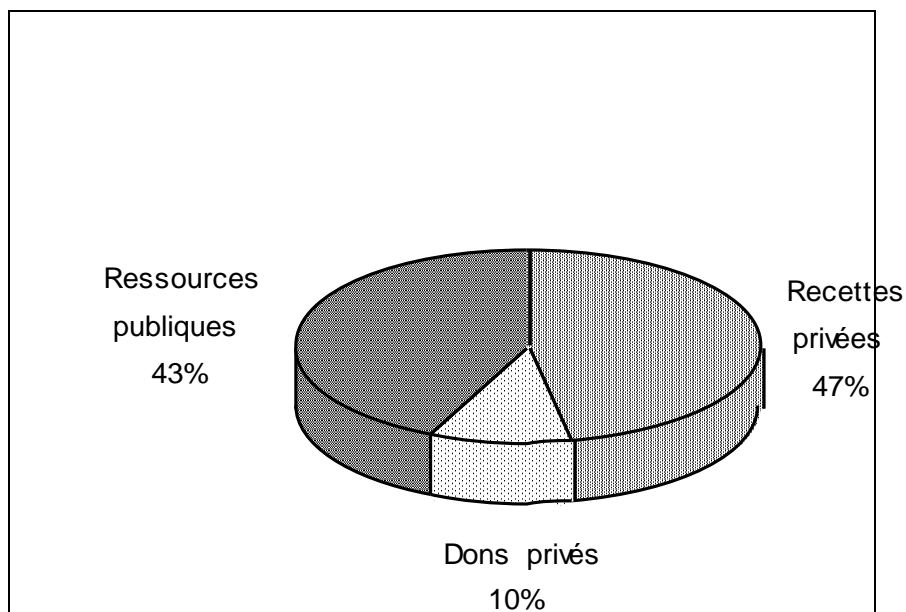
Pour les autres secteurs d'activité, des différences substantielles apparaissent aussi. Notons tout d'abord le poids très important des associations professionnelles en Italie et en Suède, pays à fort taux de syndicalisation, où les organisations patronales sont également très puissantes ; à l'inverse, la France est caractérisée par la faiblesse de ses organisations professionnelles et syndicales, mais aussi par la quasi-inexistence de fondations, si développées en Allemagne ou aux États-Unis⁶. L'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suède ont un secteur sans but lucratif plutôt orienté vers le logement et la France plutôt vers le développement local et les activités d'insertion. L'aide internationale mobilise les associations britanniques ou suédoises, alors que le Japon est très peu tourné vers les deux derniers types d'activités que l'on vient d'évoquer.

Ces différences se reflètent également dans la structure des ressources du secteur sans but lucratif de chaque pays.

Origine des ressources :

Graphique 5 : Ressources du secteur sans but lucratif - Moyenne des huit pays

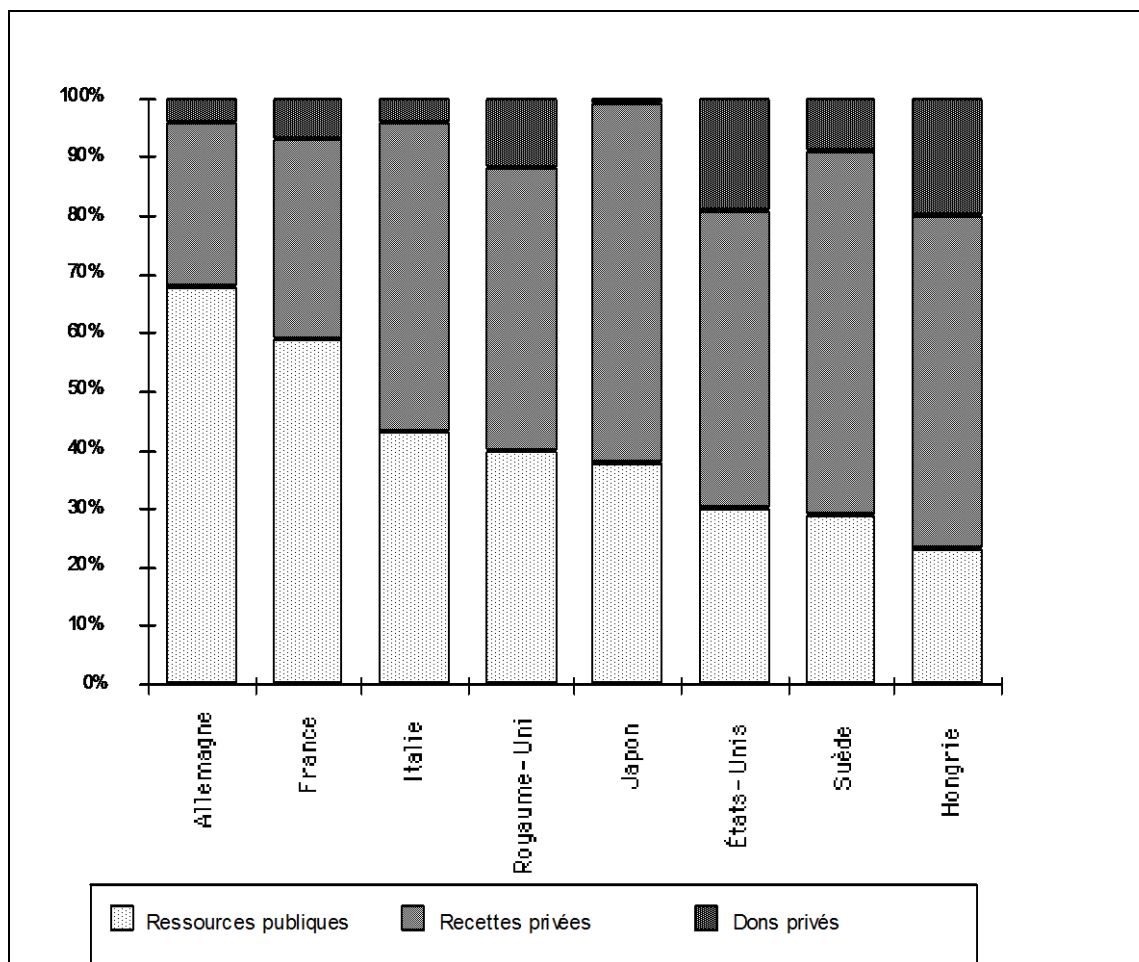
⁶ Le tableau 1 retrace les dépenses de fonctionnement des fondations et non leurs dépenses de transfert, essentielles dans leur rôle d'intermédiaire philanthropiques. En 1990, il y avait moins de 500 fondations en France, 7000 en Allemagne et 50 000 aux États-Unis).



Le graphique 5 montre clairement que pour l'ensemble des huit pays, les recettes privées (participation des usagers, cotisations, ventes, revenus des placements) constituent la ressource principale à hauteur de 47%. Les ressources publiques (subventions, conventions, tiers-payant...) suivent de près et s'élèvent à 43% du total. Les dons en provenance des particuliers ou des entreprises ne représentent que 10% des ressources.

Là aussi, cette moyenne recouvre de fortes disparités selon les pays comme le montre le graphique 6. L'Allemagne et la France se distinguent des autres pays par la **prédominance du financement public** qui représente respectivement 68% et 59% des ressources totales. En Allemagne, en fonction du principe de subsidiarité, les organisations sans but lucratif produisent des services sanitaires et sociaux que l'État ou la Sécurité sociale financent quasi intégralement. En France, la Sécurité sociale intervient également comme tiers-payant pour ces mêmes services, tandis que l'enseignement privé est beaucoup plus à la charge de l'État que dans les autres pays, où la participation des usagers est plus importante. Dans ces deux pays, les dons privés jouent un rôle très faible (7% des ressources en France, et 4% en Allemagne).

**Graphique 6 : Origine des ressources du secteur sans but lucratif, par pays
(en % du total ressources)**



Les dons représentent 1/5 des ressources en Hongrie et aux États-Unis, où ils bénéficient d'une législation fiscale très favorable. Ils sont encore supérieurs à la moyenne au Royaume-Uni (12%) alors qu'ils représentent moins de 1% des ressources du Tiers secteur au Japon, pays où ils ne bénéficient d'aucun privilège fiscal.

Les **recettes privées**, et en particulier la participation des usagers, est plus importante qu'en moyenne en Suède (62%), au Japon (61%), en Hongrie (57%) et en Italie (53%). Si le secteur sans but lucratif dans ces pays apparaît plus proche du marché, c'est à la fois le fruit de l'Histoire qui a plus ou moins développé l'État-providence et le reflet de la structure interne de leur secteur sans but lucratif.

Ainsi donc, la partie statistique du Programme Johns Hopkins a permis de montrer que les organisations sans but lucratif ont un poids économique important dans les huit pays considérés et de mettre en lumière des différences profondes dans la structure par domaine comme dans l'origine des ressources entre les différents pays. Pour la France, il révèle également qu'en dépit d'un retard historique important,

dû à la répression des coalitions depuis la Révolution et jusqu'à la fin du XIXème siècle, le secteur sans but lucratif en France se situe aujourd'hui à un niveau comparable à celui des principaux pays européens, Royaume Uni et Allemagne, grâce à la spectaculaire vitalité associative des trente dernières années, que traduit bien l'évolution des créations d'associations.

Cependant, les organisations sans but lucratif ne peuvent être considérées simplement, ni même prioritairement comme des distributeurs de services, ce que laisserait croire une attention exclusive prêtée à leur poids économique. D'abord et avant tout, les associations tissent le lien social entre leurs membres, entre elles car elles sont structurées en réseau, et avec les autres institutions qui constituent la société civile. A ce titre, leur relation avec l'État, la Sécurité sociale et les collectivités locales est fondamentale et ne peut se réduire à une simple relation financière. Il est évidemment impossible d'évoquer ici tous ces thèmes, aussi allons-nous présenter sous forme de modèles quelques-unes de ces relations (Sarasa Urdiola, 1996 ; Esping-Andersen, 1990 ; Boumendil, 1995).

3. QUATRE MODÈLES DE SECTEUR SANS BUT LUCRATIF

Parmi les pays précédemment examinés, nous focaliserons notre attention sur les **pays européens**, auxquels nous adjoindrons les États-Unis qui ont à l'évidence le secteur sans but lucratif le plus puissant. Nous délaisserons donc le Japon, trop différent culturellement et institutionnellement, qui est certainement parmi les pays industrialisés étudiés celui qui impose le plus de restrictions au développement du tiers secteur : parmi ces entraves, citons la difficulté à enregistrer un « Koeki hojin » (organisation sans but lucratif), leur contrôle a priori, l'absence d'avantages fiscaux et l'inexistence d'organisations représentatives de l'ensemble du tiers secteur.

En revanche, autour des pays étudiés par le programme, nous regrouperons quelques pays européens afin de construire quatre modèles idéal-typiques du secteur sans but lucratif : les modèles rhénan, anglo-saxon, scandinave, et méditerranéen. Pour chaque modèle, on caractérisera les organisations sans but lucratif, leur mode de financement et l'environnement socio-politique où elles évoluent.

A. Le modèle rhénan

Ce type idéal pourrait regrouper autour de l'**Allemagne**, l'Autriche, la Suisse, la Belgique et les Pays-Bas.

Le secteur sans but lucratif de ces pays est caractérisé par des organisations puissantes, souvent anciennes, très institutionnalisées, fédérées selon leur appartenance idéologique, religieuse le plus souvent, mais aussi politique ou syndicale. Ces organisations, souvent intégrées dans le système de l'État-providence, sont très professionnalisées et reposent modérément sur le bénévolat, faible en Allemagne et en Autriche, alors qu'il est beaucoup plus important en Belgique et aux Pays-Bas.

Les grandes organisations sans but lucratif sont quasi-publiques ; elles relèvent du droit public et sont financées essentiellement par l'État et la Sécurité sociale, conformément au principe de subsidiarité. La participation des usagers est faible, ainsi que les dons. Les fondations se multiplient et jouent un rôle croissant d'intermédiation dans les pays « rhénans ».

Le secteur sans but lucratif s'insère dans un environnement politico-social caractérisé par un système politique qui tend vers le bipartisme, une forte tradition de décentralisation, un État providence puissant et un système de Sécurité sociale « bismarckien », c'est-à-dire assurantiel à base professionnelle. La concurrence entre églises catholique et protestante est une incitation au développement du secteur sans but lucratif. Ces églises concordataires ont elles aussi, un statut quasi-public : en

Allemagne, l'État collecte l'impôt pour les églises, qui finance les activités culturelles mais aussi les services sanitaires et sociaux des réseaux catholique, protestant et juif.

B. Le modèle anglo-saxon

Ce modèle pourrait concerner les **États-Unis** et le Canada pour sa variante américaine et le **Royaume-Uni** et l'Irlande pour sa variante européenne, à laquelle il faudrait peut-être adjoindre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, proches de la variante européenne.

Le modèle anglo-saxon repose sur des organisations volontaires, c'est-à-dire qu'il insiste sur l'importance symbolique du bénévolat, fondée sur une longue tradition individualiste et puritaine d'initiative privée charitable⁷. Cette initiative philanthropique s'exerce en réaction contre l'emprise de l'État fédéral (variante américaine) ou en relation étroite avec les collectivités locales (variante européenne). Au sein de ces organisations coexistent de très nombreux bénévoles, puisque c'est dans les pays anglo-saxons que le niveau de volontariat est le plus élevé, et des salariés très professionnels qui ont souvent suivi des cycles de formation spécialisés. Ces organisations sont fédérées soit en fonction de leur appartenance idéologique, soit en fonction de leur secteur d'activité. Aux États-Unis et au Royaume-Uni une organisation unique assure la régulation de l'ensemble du secteur sans but lucratif. *Independent Sector* aux États-Unis, *Charities Aid Foundation* au Royaume-Uni produisent avec une périodicité régulière des statistiques sur l'ensemble du secteur sans but lucratif et élaborent des règles déontologiques autocontrôlées.

Ces organisations indépendantes et privées ont des sources de financement plus variées que celles du modèle rhénan. Elles bénéficient d'un financement public contractuel, parfois en concurrence avec d'autres organisations sans but lucratif ou avec des entreprises classiques. Les dons sont relativement élevés et les recettes privées sont très variées. Les innovations en matière de collecte de fonds ou de recettes sont nombreuses : loteries, boutiques charitables, placements éthiques, prélèvements sur salaires, chèque-don... Enfin, les fondations et les trusts ont un rôle d'intermédiaire décisif.

L'environnement socio-politique est marqué par l'importance du pouvoir local dans un système politique et administratif centralisé (variante britannique) ou décentralisé (variante américaine). L'État providence y est faible (États-Unis), ou déclinant (Royaume-Uni). Il existe une forte culture associative, enracinée dans une longue histoire, transmise par une socialisation précoce au volontariat à l'intérieur du système scolaire. Une part importante du secteur sans but lucratif est liée à de

⁷ Pour de plus amples développements, cf. Archambault, 1991.

multiples dénominations religieuses concurrentes et à des communautés ethniques relativement fermées.

C. Le modèle scandinave

Ce modèle pourrait regrouper autour de la **Suède**, la Norvège, la Finlande et le Danemark. Curieusement, il s'applique aussi à la **Hongrie** et peut-être à d'autres pays post-communistes.

Le secteur sans but lucratif de ces pays est d'origine récente. Il repose sur des organisations légères et fédérées par champ d'intervention et non en fonction de références idéologiques. L'État providence fournit lui-même les services éducatifs, sanitaires et sociaux et les rares organisations sans but lucratif qui interviennent dans ces domaines comblent les lacunes de l'État providence, selon un modèle de subsidiarité inversée. La plupart des associations sont au service de leurs membres et non de la collectivité : les associations culturelles, récréatives, sportives, les organisations corporatives et professionnelles, celles qui accueillent les jeunes enfants ou les organisations de consommateurs sont les plus nombreuses. Elles bénéficient d'une participation bénévole élevée et agissent souvent comme des groupes de pression.

L'origine des ressources est diversifiée : le financement public est assez faible, les dons sont relativement importants et la participation des usagers au service rendu est élevée. Les fondations se développent rapidement.

L'environnement politico-social est caractérisé par le poids de l'État providence, même s'il est en déclin dans les pays scandinaves comme dans les pays post-communistes. L'État providence repose sur un système de Sécurité sociale de type « beveridgien », c'est-à-dire uniforme et universel ; les inégalités sociales sont plus faibles que dans les autres pays européens, et, a fortiori, américains. L'influence de la religion est très réduite, et le système politique est unitaire et centralisé.

D. Le modèle méditerranéen

Les pays qui illustrent ce modèle — **Italie**, Espagne, Portugal — ont un secteur sans but lucratif moins développé que les précédents, en raison des restrictions importantes, voire des interdictions qui l'ont frappé au cours d'une histoire marquée par les conflits entre l'Église catholique, très puissante, et l'État : à l'issue de ces conflits, les organisations charitables liées à l'Église ont été progressivement sécularisées ; le réseau scolaire et les services sociaux catholiques restent cependant importants. Une autre partie très développée du Tiers secteur, composée d'organisations professionnelles, syndicales et corporatives, est liée au mouvement ouvrier et à un réseau coopératif puissant. La solidarité mutualiste y est opposée à la charité. Enfin, lors des périodes fascistes qu'ont connues tous les pays méditerranéens, un contrôle politique s'est exercé sur le secteur sans but lucratif et a

entravé son développement, qui est donc d'origine récente. Le bénévolat est peu développé dans les pays du Sud, plus traditionnels, car une entraide informelle s'y exerce encore au niveau de la famille, de la paroisse, du village.

Les ressources du secteur sans but lucratif méditerranéen reposent sur un financement public substantiel et des recettes privées de toute nature. Les dons y sont faibles et les fondations peu nombreuses.

L'environnement socio-politique est marqué par l'absence de séparation entre l'Église et l'État ; l'Église catholique a un statut quasi-public. Les pays méditerranéens sont plus ruraux que ceux précédemment évoqués et les disparités régionales y sont plus fortes. L'État providence est en voie de constitution, sous l'effet de la convergence européenne. Le pouvoir central, faible en Italie, est contrebalancé par des pouvoirs régionaux puissants.

Ces modèles sont simplistes et la réalité est évidemment plus complexe. En particulier, des processus d'hybridation entre modèles ont lieu continuellement. Le plus spectaculaire est certainement celui qui est la conséquence de la réunification de l'Allemagne : le modèle rhénan s'impose théoriquement aux laenders de l'Est, plus proches du modèle « scandinave », plus laïcs. Les populations d'Allemagne de l'Est tentent de préserver leurs acquis sociaux et résistent à la professionnalisation des services sanitaires et sociaux, au point qu'une fédération « sans dénomination » a dû être créée pour accueillir ceux qui n'appartiennent à aucune religion.

Et la **France** dans ce schéma ? Située au centre de l'Europe, elle est au confluent de multiples influences et son secteur sans but lucratif emprunte aux divers modèles. Par son origine récente et son histoire tourmentée, le Tiers secteur français ressemble à celui du modèle méditerranéen ; cependant par sa taille, il est plus proche des autres modèles. Par le poids de l'État providence et le principe de subsidiarité inversée, il se rapproche du modèle scandinave, tandis que la prédominance du financement public et les liens avec une Sécurité sociale de type bismarckien le font ressembler au modèle rhénan. Enfin la décentralisation a eu pour effet de multiplier des partenariats entre associations et collectivités locales qui ressemblent à ceux du modèle anglo-saxon.

Références

ARCHAMBAULT Edith, "Le secteur sans but lucratif : une perspective internationale", *Revue des Études Coopératives Mutualistes et Associatives*, n°261 vol 75, pp.36-47.

ARCHAMBAULT Edith, « Secteur nonprofit et secteur philanthropique aux États-Unis ». *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n°38, 2ème Trim 1991, p 33-50.

ARCHAMBAULT Edith, TCHERNONOG Viviane, « le poids économique du secteur associatif », Xème Colloque de l'ADDES, Repris dans *Revue des Études Coopératives Mutualistes et Associatives*, n°253-254, 3ème Trim 1994, p 118-146.

ARCHAMBAULT Édith, *Le secteur sans but lucratif. Associations et Fondations en France*, Paris, Economica, 1996.

ARCHAMBAULT Édith, BOUMENDIL Judith, *Les dons et le bénévolat en France*, Laboratoire d'économie sociale, Fondation de France, 1994.

ARCHAMBAULT Édith, BOUMENDIL Judith, *Les dons et le bénévolat en France*, Laboratoire d'économie sociale, Fondation de France, 1997.

BLOCH-LAINÉ François, *Les spécificités méritoires des associations*, RECMA.

BLOCH-LAINÉ François, *Entre l'administration et le marché : les associations gestionnaires*, *Revue d'Economie politique*, n°4, juillet-août 1977.

BOUMENDIL Judith, « Evaluation économique et sociale du bénévolat : le cas de la France dans une perspective de comparaison internationale », *Journées européennes du bénévolat culturel*, Ministère de la culture, Ministère de l'Éducation et de la Culture Espagnol, 1995, p 56-67.

CHEROUTRE Marie-Thérèse. *Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901*, Avis et rapport du conseil économique et social. Conseil économique et social, 1er avril 1993.

CNVA, *Bilan de la vie associative*, annuel, la Documentation Française.

ENJOLRAS Bernard, *Le Marché Providence*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995.

ESPING-ANDERSEN Gosta. *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Princeton, Princeton University Press, 1990.

LAVILLE J.-L. et SAINSAULIEU R., *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

PADIEU Claudine, *Statistiques de l'Economie Sociale : constats et propositions*, Rapport au Secrétariat d'Etat à l'Economie sociale, février 1990.

SALAMON Lester M., *Partners in Public Service : Government-Nonprofit Relations in the Modern Welfare State*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1995.

SALAMON Lester M., ANHEIER Helmut K., *The Emerging Nonprofit sector - A Comparative Analysis*, Manchester, Manchester University Press, 1996.

SALAMON Lester M., ANHEIER Helmut K., *Defining the nonprofit sector*, Manchester, Manchester UP, 1996.

SARASA URDIOLA Sebastia, « Altruism associations and the Welfare state : a comparative perspective », *ISTR Second International Conference*, Mexico, 1996.

TCHERNONOG Viviane, « les financements publics du secteur associatif », XI Colloque de l'ADDES, Juin 1995.

VIENNEY Claude, *L'économie sociale*, Paris, La Découverte, Repères, 1994.

ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE DU PROGRAMME JOHNS HOPKINS DE COMPARAISON INTERNATIONALE DU SECTEUR SANS BUT LUCRATIF

La définition commune du Programme Johns Hopkins

Le secteur sans but lucratif peut être défini comme l'ensemble des organisations qui sont simultanément :

- **institutionnalisées**. Ce critère exclut les associations non déclarées et les associations éphémères (commémoration du Bicentenaire, comité de soutien à une candidature politique...).
- **privées**, c'est-à-dire distinctes de l'État et des collectivités territoriales. Les représentants des pouvoirs publics ne doivent pas être majoritaires dans le conseil d'administration. En revanche, un financement public, même très important, ou la présence minoritaire de représentants de l'État ou des collectivités territoriales au conseil d'administration est admissible. Ce critère exclut les associations publiques.
- **indépendantes**, c'est-à-dire que les organisations doivent avoir leurs propres instances de décision et qu'elles ne doivent pas être contrôlées par une entité extérieure. L'existence d'un budget propre est un critère important d'indépendance.
- les organisations ne doivent pas **distribuer de profit** à leurs membres ou à leurs administrateurs. Elles peuvent réaliser un profit, mais celui-ci doit être réinvesti afin de mieux servir l'objet social, et non distribué ou ristourné. Ce critère élimine la plupart des coopératives et des mutuelles, ainsi que les associations qui sont des entreprises lucratives déguisées.
- enfin, elles doivent comporter un certain niveau de **participation volontaire** de bénévoles et/ou de donateurs, même si celle-ci se limite au bénévolat des membres du conseil d'administration. De même, l'adhésion doit être volontaire et non obligatoire. Ce critère élimine les ordres professionnels et les caisses de Sécurité sociale.

En appliquant à la France cette définition commune, le secteur sans but lucratif comprend :

- les fondations, qu'elles soient intermédiaires philanthropiques ou gestionnaires d'établissements,
- les associations, répondant aux cinq critères précédents, y compris les associations gestionnaires de l'enseignement catholique
- les établissements sanitaires et sociaux gérés par des mutuelles,
- certaines coopératives d'habitation et les entreprises d'insertion, quel que soit leur statut.

La classification commune (*International Classification of Nonprofit organizations, ICNPO*)

Cette nomenclature identifie onze catégories qualifiées de secteurs d'activité ou domaines :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1. Culture, sports et loisirs 2. Éducation et recherche 3. Santé 4. Services sociaux 5. Environnement | <ul style="list-style-type: none"> 6. Développement local et logement 7. Services juridiques, défense des droits 8. Intermédiaires philanthropiques 9. Activités internationales 10. Religion |
|---|--|

La démarche

La classification ICNPO a été croisée avec les postes de dépenses et de ressources d'un budget très élémentaire. Une matrice d'environ trois cents cases a été ainsi obtenue, qui a été remplie par les chiffres issus des statistiques officielles (comptabilité nationale, comptes satellites, enquêtes du SESI, fichier SIRENE...), et ceux fournis par les fédérations. Les lacunes ont été comblées par deux enquêtes ciblées, l'une portant sur les dons et le bénévolat, l'autre sur le budget des associations.